

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un bel exemplaire d'épicéa globulaire

Monsieur *W. Nägeli* a donné, au « Journal forestier » de 1938, l'illustration d'un cas intéressant de balai de sorcière terminal de l'épicéa, dans la forêt de Chassagne, près de Chambrelien.¹ D'autres cas sont connus dans le canton de Neuchâtel. L'un d'eux, très semblable à celui de Chassagne, se trouve dans les forêts communales de Gorgier (div. 14). Un autre, dans un pâturage boisé des « Prés-Devant », au-dessus de Montmollin, existait encore il y a une dizaine d'années; je n'ai pas eu l'occasion d'en vérifier l'existence depuis lors.

Un autre exemplaire, connu depuis fort longtemps de tous les forestiers qui ont eu à s'occuper de ces boisés, croît dans le pâturage communal de La Sagne, près de La Chaux-de-Fonds (div. A 6). La photographie en tête de ce cahier en donne une idée. Il a ceci de particulier, et de vraiment remarquable, que non seulement la cime s'est transformée en une boule extrêmement compacte, par prolifération des bourgeons et accroissement très réduit, mais aussi toutes les branches de la moitié supérieure de la cime. Branchu jusqu'au pied, cet arbre est normal dans sa partie inférieure, puis montre dans sa moitié supérieure une accumulation de grosses boules vertes, extrêmement denses. Il offre ainsi un coup d'œil vraiment unique, au milieu de ses congénères normaux. Il a environ 11 m. de hauteur et sa circonférence, à hauteur de poitrine, est de 111 cm. Il est indiqué, dans les registres de l'aménagement, comme devant être protégé. Il serait intéressant d'en récolter des graines et de faire des essais de semis lorsque des cônes apparaîtront. J'espère que mes combourgeois Sagnards sauront y penser, si le cas se présente.

J. P. C.

CHRONIQUE

Confédération

Association suisse d'économie forestière. Sous la présidence de M. *F. von Erlach*, conservateur des forêts à Berne, l'Association suisse d'économie forestière a tenu, le 5 novembre, à Zurich, son assemblée annuelle. Après avoir liquidé les affaires statutaires et réélu son conseil d'administration, elle s'est occupée en premier lieu du problème des défrichements de forêts. Des exposés de son président et de M. *Wahlen*, le délégué à l'extension des cultures, elle a retenu avec satisfaction que les craintes exprimées par les milieux forestiers avaient trouvé un écho auprès des autorités. Les ordonnances qui viennent d'être publiées sont faites pour apaiser les appréhensions les plus graves. Tout dépendra cependant de leur application; aussi l'assemblée en a-t-elle appelé aux

¹ *W. Nägeli*: Balais de sorcière sur l'épicéa. « Journal forestier suisse » 1938, page 37.

pouvoirs publics, pour qu'ils procèdent dans ce domaine avec une extrême prudence.

Les nouvelles prescriptions du Service fédéral du contrôle des prix, bloquant à leur niveau de l'an dernier les prix de la majeure partie des assortiments de bois, ont provoqué une abondante discussion. Dans son exposé introductif, M. *Winkelmann*, directeur de l'Office forestier central suisse, fit voir quelques-unes des conséquences que cette politique entraînerait. Il faut citer, en particulier, une rechute du rendement net de nos forêts, à peine remis des atteintes de la crise, et l'impossibilité d'exploiter les réserves d'une partie de nos forêts de montagne, parce que le prix des bois n'y couvre pas les frais d'abatage et de transport. Au sein de l'assemblée, on exprima la vive déception qu'avait provoquée, chez les propriétaires de forêts, la décision du Service fédéral du contrôle des prix et l'on déplora que la hausse considérable des frais d'abatage, de façonnage et de transport, survenue depuis l'an dernier, soit de la sorte mise entièrement à la charge de l'économie forestière. La situation ainsi créée réclame des mesures immédiates dans deux directions. D'une part, les pouvoirs publics doivent étendre leur contrôle aux éléments du prix de revient et mettre fin, en particulier, à la hausse incessante des frais de voiturgage. De l'autre, la création d'une *caisse de compensation*, au profit des exploitations forestières de haute montagne, s'avère indispensable si le ravitaillement du pays ne doit pas rester en souffrance.

L'Association suisse d'économie forestière exprime l'espoir que le peuple suisse et ses autorités sauront, en temps et lieu, se rappeler les grands sacrifices qu'a faits la forêt et ne négligeront rien pour panser, au plus vite, les blessures qui lui sont portées et pour lui assurer la gestion intensive que les milieux forestiers réclament depuis longtemps. *A. B.*

Cantons.

Vaud. *Course annuelle de la Société vaudoise de sylviculture*, à Nyon. 160 participants environ prirent part à cette course le 20 juin 1942, qui débuta par la visite de la fabrique d'allumettes *Diamond S. A.*, à Nyon.

Les essences utilisées par la fabrique Diamond sont : en premier lieu le peuplier carolin, puis le peuplier argenté, le tilleul et le saule, ces trois dernières essences étant bien moins appropriées que la première pour la confection des boîtes et des pochettes. En Suisse, certaines usines fabriquent des allumettes en bois d'épicéa et de pin Weymouth, à côté de celui de peuplier carolin.

Les grumes, entreposées devant les bâtiments, sont régulièrement arrosées par temps sec, cela afin d'empêcher une dessiccation trop prononcée. C'est pour cette raison que, dans les grandes usines des pays nordiques, les billes sont stockées dans des grands bassins remplis d'eau. Monsieur *Widgren*, directeur de *Diamond S. A.*, relate que, dans

les pays scandinaves et baltes, on utilise presque exclusivement le peuplier tremble et le bouleau dont le bois, d'excellente qualité, est spécialement approprié pour cette industrie. Cela n'étonnera pas les sylviculteurs, qui savent que ces essences ont leur station optimale située dans ces régions.

Avant la guerre, seules les billes de qualité A et B, les deux premières qualités, étaient utilisées par l'usine Diamond. Actuellement, l'A. F. V. n'attribue à cette dernière que les grumes de qualité B, C et D, ces deux dernières dans une proportion de 68 %, les billes de qualité A et B étant réservées pour les fabriques de bois croisés.

Au débitage et au déroulage, les billes C et D laissent un fort déchet qui, d'après M. Widgren, s'élève en moyenne à 50 % pour la qualité C et à 70 % pour la qualité D. M. Widgren montre certaines billes très noueuses, roulées ou sciées trop près du sol, qui sont improches à la fabrication des boîtes d'allumettes, ou occasionnant un très fort pourcentage de déchets. Il recommande également de ne pas écorcer le milieu des grumes (pour le mesurage sous écorce), la partie écorcée devenant inutilisable à cause de son degré de dessiccation.

Toutes les billes utilisées proviennent actuellement de Suisse, par l'intermédiaire de l'A. F. V., et principalement de Vaud et du Valais. Avant la guerre, une partie du bois employé à l'usine Diamond était importée de France.

A la visite des stocks de grumes succède celle de la fabrique proprement dite; les membres de la S. V. S. y ont l'occasion de suivre point par point la fabrication des boîtes d'allumettes et des pochettes.

Les billes de peuplier sont prises sans préparation sur le chantier, écorcées à la main, puis déroulées jusqu'à un rondin de 6 à 9 cm. de diamètre. La machine de déroulage découpe en même temps soit les fourreaux des boîtes d'allumettes, soit les tiroirs, les fonds des tiroirs ou encore les pochettes. L'épaisseur des feuilles est de 0,6 mm. pour les boîtes et de 1,2 mm. pour les pochettes.

Les pochettes sont teintes en rouge, puis étampées, triées et séchées dans des séchoirs. Les bouts sont paraffinés, la chaleur de combustion de la tête ne suffisant pas pour enflammer le bois brut. Les tiges sont finalement munies de leur tête en trempant leur extrémité dans une pâte composée principalement de colle, de chlorate de potassium, de soufre et de poudre de verre. La couverture de carton est ensuite collée à la plaquette des allumettes, pliée et agrafée.

Quant aux boîtes d'allumettes, elles sont montées par le collage des différentes parties provenant directement du déroulage, fourreau, tiroir et fond du tiroir, au moyen de bandelettes de papier. Ces assemblages sont ensuite séchés. Les allumettes elles-mêmes ne sont pas fabriquées entièrement à Nyon. Les tiges brutes, en bois de peuplier tremble, proviennent des pays scandinaves et baltes. L'usine Diamond paraffine les tiges et les munit de la tête.

Notons encore que la matière de la bande d'allumage, appliquée sur

les boîtes et les pochettes, est composée principalement de phosphore rouge, de sulfure d'antimoine et de gomme arabique.

Les allumettes sont finalement mises dans les boîtes et ces dernières, ainsi que les pochettes, empaquetées dans des cartons pour l'expédition. Les machines manipulant les allumettes sont munies d'installations à oxyde de carbone et à vapeur, pour combattre les incendies qui pourraient se déclarer.

Nous citerons finalement quelques chiffres touchant la production journalière de la fabrique Diamond, soit : 260.000 boîtes d'allumettes, 150.000 pochettes doubles (Chamois) et 50.000 pochettes simples. Monsieur Widgren remarque avec humour que le rationnement des allumettes n'est pas encore pour demain, quoique la fabrique ait certaines difficultés d'approvisionnement en matières premières, dont certains produits chimiques et surtout la férule de pomme de terre pour la confection de la colle.

Remercions chaleureusement la fabrique Diamond S. A. pour cette visite instructive, en particulier M. Widgren, directeur, ainsi que les ouvriers, qui ont consenti, en l'honneur de la S. V. S., à travailler ce samedi matin, alors qu'ils sont au régime de la semaine anglaise.

Au banquet qui suivit cette visite, M. Massy, président de la S. V. S., releva la présence de MM. Gonet, professeur, Hess, Müller et Schlatter, inspecteurs fédéraux des forêts, Winkelmann, directeur de l'Office forestier de Soleure, Grivaz et Rémy, inspecteurs cantonaux des forêts. Messieurs Petitmermet, inspecteur général des forêts, Badoux, ancien professeur, et Sieber, directeur de l'usine d'Attisholz, se sont fait excuser. M. Massy remercie l'usine Diamond S. A. pour la visite de la matinée et l'apéritif offert aux participants. Il propose d'accepter neuf nouveaux membres au sein de la société, ce qui est approuvé par l'assemblée.

M. Guignard, municipal de Nyon, souhaite la bienvenue aux membres de la S. V. S. et donne un aperçu des surexploitations actuelles dans les forêts nyonnaises.

M. Gut remercie la ville de Nyon pour son accueil et, pour montrer à ses auditeurs qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, lit une ancienne notice concernant les surexploitations imposées aux forêts de la région par les baillis bernois.

Au cours de l'après-midi, les participants de la course ont l'occasion de visiter l'intéressant musée de Nyon, sous la conduite experte de son conservateur, M. Edgar Pélichet.

Un vin d'honneur est offert par la ville de Nyon sur la place du Château et, à cette occasion, M. Massy remercie cordialement la donatrice, en particulier son syndic M. Pélichet, pour l'accueil réservé aux membres de la S. V. S. et déclare que cette dernière fera un don de 50 fr. au musée de Nyon.

Le voyage du retour à Lausanne, en bateau, termine agréablement cette journée pleinement réussie.

J.-P. Veillon.

(Manuscrit reçu le 27 octobre.)

Valais. Le Conseil d'Etat vient de nommer Monsieur *Ferdinand Roten* (de Sion) inspecteur forestier de l'arrondissement de Martigny (VIII). Le nouvel élu, occupé jusqu'ici à l'Inspection fédérale des forêts, succède à Monsieur Ch. Perrig, promu au poste d'inspecteur cantonal des forêts du Valais.

BIBLIOGRAPHIE

Défauts des bois, par le D^r *H. Knuchel*, professeur de sciences forestières à l'E. P. F. Traduit de la seconde édition allemande remaniée, par M. *H. Badoux*, ancien professeur à l'E. P. F. En vente à Lignum, Union suisse en faveur du bois, à Neuchâtel, St-Honoré 5. — Prix : 4,50 fr., relié.

Cet opuscule de 157 pages, admirablement illustré, que nous avons le plaisir de signaler aux lecteurs du « Journal forestier », est la traduction, depuis longtemps attendue, d'un ouvrage de M. le professeur *Knuchel*, paru en 1934 et dont la seconde édition date de 1940. — Ce retard permet à la traduction française de bénéficier des compléments et remaniements apportés à la seconde édition allemande, et le nom du traducteur en garantit la précision scientifique et la parfaite exactitude.

De plus en plus, les circonstances et les habitudes commerciales modernes entraînent la vente directe des bois aux consommateurs par le producteur, ou par une association de producteurs. Il importe donc que ceux-ci soient parfaitement au courant des tares et défauts qui déprécient leur marchandise, afin de ne pas tromper l'acheteur, de ne pas risquer d'avilir le prix de leurs bois et de remédier, si possible à temps, à des causes de dépréciation. Jadis, le producteur vendait ses coupes en bloc et laissait à l'industriel, ou au commerçant, le soin de former des assortiments susceptibles de satisfaire aux exigences des divers modes d'emploi du bois.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même et le propriétaire de forêts, ou en tout cas son mandataire, doit être parfaitement au courant de l'utilisation possible des bois qu'il offre et de la valeur marchande exacte qui en découle.

Il doit être aussi au courant de l'importance de la dépréciation résultant pour ses bois de la présence de diverses tares ou défauts et de leur origine, afin de pouvoir apporter, dans la mesure du possible, au traitement de la forêt les modifications nécessaires et de ne mettre sur le marché que des bois parfaitement sains, de conformation et constitution parfaites, donnant entière satisfaction à la clientèle des acheteurs.

Il est d'autant plus important de prendre immédiatement les mesures nécessaires, qu'inévitablement et pendant de longues années encore, les bois suisses pâtiront d'erreurs commises et de négligences admises par ceux qui nous ont précédés. Les générations à venir pourront seules bénéficier intégralement des améliorations apportées.

L'avenir de la forêt suisse est en jeu. Il ne faut pas qu'on puisse rendre le producteur et le sylviculteur responsables de l'abandon total ou